

Séance du Conseil Municipal

en date du

23 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme CARRENO Mercedes

Absentes excusées : Mme BAJARD Brigitte, Mme PEGUET Jennifer

Secrétaire de séance : M DELANGLE Francis

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Gymnase de la Bouverie*

Patrick BAIZET indique qu'il a participé à une réunion pour le gymnase de Bouverie durant laquelle a été décidé que le prix par élève pour l'année 2022-2023 serait de 115 € et qu'aucune baisse n'était prévue pour le moment. De plus, le prix pour les associations passe de 1€ à 2.50 €, mais cette différence est prise en charge par la ville de Charlieu.

➤ *Commission Scolaire*

Alexandra DUCROT fait le compte-rendu de la Commission Scolaire. Afin de préparer la rentrée 2022-2023, 2 personnes ont été recrutées en CDD avec un roulement cantine - garderie - école, pouvant être modulé en cas d'urgence. Ce roulement se fera une semaine sur deux entre les contractuelles. De plus, Nadège DELOMIER passera à temps plein ATSEM.

Concernant les effectifs, ils devraient être de 106 élèves, dont 25 en maternelle.

II. FINANCES

M. René VALORGE présente la nouvelle nomenclature M57 qui remplacera la nomenclature M14 au 1^{er} janvier 2023. Celle-ci entrainera de devoir reprendre un inventaire complet et précis.

III. ASSAINISSEMENT

M. René VALORGE présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement 2021.

Il nous présente aussi le RPQS SPANC et Boues de Charlieu-Belmont Communauté.

Enfin, il fait voter le groupement de commande conventionné par Charlieu-Belmont Communauté, qui sera utilisé pour le poste de relevage. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

IV. PROGRAMME VOIRIE 2022

Jean-François DEMURGER fait part au Conseil de la consultation Commune avec Chandon qui permet de faire un groupement de commande si le total des travaux pour les deux communes ne dépasse pas 80 000 €. Cela va nous permettre de faire des travaux sur la place située à côté du cimetière. C'est Saint-Denis-de-Cabanne qui est en charge de monter le dossier, et le projet sera lancé dès délibération. Jean-François DEMURGER et David BALTHAZARD sont les deux personnes désignées pour suivre le projet. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

V. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Béatrice FARABET fait le compte-rendu de la Commission en indiquant le projet de mettre en place la Semaine Bleue du 3 au 9 octobre 2022. Cette semaine permettra un accueil multigénérationnel, qui sera clôturée par un spectacle, avec au choix 2 prestataires :

- Farfadets avec leur spectacle Paris ou N7 au prix de 900 €
- Compagnie Tempo avec un jeu de rôle entre 2 acteurs de 55 min au prix de 1 500 €

Mise en place d'une aide aux démarches pour les associations afin de pouvoir permettre la réalisation de ce projet, avec une subvention pour une association par la mairie pour le spectacle de clôture.

La prochaine Commission aura lieu le 1^{er} juin 2022, durant laquelle sera organisée cette Semaine Bleue.

Cette réunion a permis de rencontrer l'association Entre 2 Mondes qui propose des jeux de rôles par cotisation et pour répondre à la demande aurait besoin d'une salle plus grande, proposition de la salle du Clos pour les samedis et dimanches.

VI. PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC DES SPORTS

Suite à la réunion avec le club du foot, il a été choisi le terrain en synthétique liège. Confirmation par le club d'un don de 10 000 € à la mairie afin de financer les travaux.

Il sera alors organisé un dernier tournoi sur l'ancien terrain en gore pour enfin pouvoir inaugurer le nouveau terrain à la fin des travaux.

VII. REGULARISATION FONCIERE

René VALORGE indique que suite à la vente de la maison BAJARD cadastrée B 325, il y a lieu de réaliser le déclassement et la cession d'une portion de chemin rural. Décision acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

Décide :

- D'une participation financière afin d'aider les Communes accueillant des réfugiés Ukrainiens d'un montant de 0.50 € par habitant. Versement à la suite de la délibération acceptée à l'unanimité.
- D'organiser à terme des animations culturelles au niveau de Charlieu-Belmont Communauté avec une participation de toutes les Communes. Pour cela un référent doit être désigné dans chacune d'entre elles et ce sera Béatrice FARABET pour Saint-Denis-de-Cabanne

Le Maire,
René VALORGE